

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2017-575 du 13 décembre 2017

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Agence des Services et
Systèmes d'Informations (ASSI)

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016 - 420 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2017-522 du 15 novembre 2017 portant modification des statuts de l'Agence Béninoise des Technologies de l'Information et de la Communication (ABETIC) ;
- sur** proposition du Ministre de l'Economie Numérique et de la Communication,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 novembre 2017,

D É C R È T E :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence des Services et Systèmes d'Informations les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur **Johannès DAGNON**, premier représentant de la Présidence de la République ;
- Monsieur **Laurent GANGBES**, deuxième représentant de la Présidence de la République ;
- Madame **Aurelie ADAM SOULE épouse ZOUMAROU**, représentante du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication ;
- Monsieur **Yacoubou AMADOU**, représentant du Ministère chargé du Plan et du Développement ;
- Monsieur **Alain AHOUNOU**, représentant du Ministre de l'Economie et des Finances.

Article 2

Monsieur **Johannès DAGNON**, est nommé Président du Conseil d'administration.

Article 3

Madame **Aurelie ADAM SOULE épouse ZOUMAROU** est chargée de la supervision technique des activités de l'Agence.

Article 4

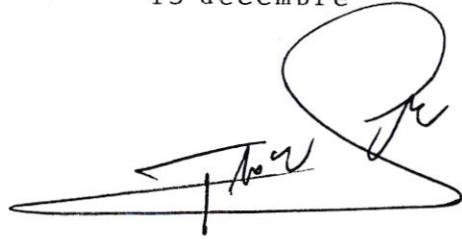
Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une fois, qui courent à compter de la date de prise de fonction des intéressés.

Article 5

Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 13 décembre 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



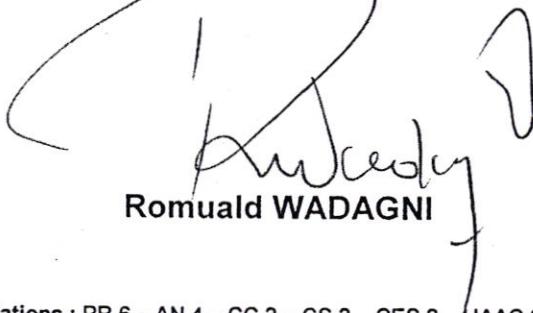
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat chargé du Plan
et du Développement,



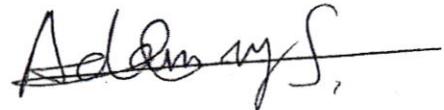
Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Economie Numérique
et de la Communication,



Aurelie ADAM SOULE épse ZOUMAROU

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MPD 2 – MEF 2 – MENC 2 – AUTRES MINISTERES 19 – SGG 4 – INTERSSES 6 – JORB 1.